

République Française - Département du Gard  
Arrondissement d'Alès

Registre des délibérations de la commune de  
Saint Jean de Serres

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026  
DÉLIBÉRATION N° D20\_050626**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : <b>15</b> En exercice : <b>15</b>	L'an 2026 et le 05 juin à 11 heures, le Conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Jacqueline JANIEC, Maire.
Présents : 12 Procurations : 2 Absente : 1	
Date de la convocation : 29-05-2026	<b>Présents</b> : Jacqueline JANIEC, Alain FAYADA, Susana DESCHAMPS, Daniel ZANÉ, Jean-Claude SOLLAI, Michèle CADORET, Julien LLORET, Vivien BACARESSE, Chloé SIMBILLE, Angélique JOS CERAN, Fabien ENGELIBERT et Damien MIALHE.
Date d'affichage : 29-05-2026	
Objet :	<b>Procurations</b> : Elsa DARDON à Jacqueline JANIEC, Denis ASTIER à Alain FAYADA.
<b>ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES AU SCRUTIN MAJORITAIRE</b>	<b>Absente</b> : Aurore JULLIEN
	<b>Secrétaire de séance</b> : Susana DESCHAMPS

**Vu** le Code Électoral ;

**Vu** le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

**Vu** l'instruction n° INTP2611651 C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

**Vu** l'arrêté préfectoral pris en date du 21 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la Commune ;

*a) Composition du bureau électoral*

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM./Mmes Alain FAYADA, Daniel ZANÉ, Chloé SIMBILLE et Angélique JOS CERAN.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

*b) Élection des délégués titulaires*

Les candidatures enregistrées :

- M. Alain FAYADA
- Mme Jacqueline JANIEC
- M. Damien MIALHE



Madame le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a - Nombre de conseillers présents et représentés	14
b – Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (absentio)	0
c - Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	14
d - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e - Nombre de suffrages blancs	0
f - Nombre de suffrages exprimés [c-(d+e)]	14
g- Majorité absolue	8

Ont obtenu :

- M. Alain FAYADA 14 voix
- Mme Jacqueline JANIEC 14 voix
- M. Damien MIALHE 14 voix

M. Alain FAYADA, Mme Jacqueline JANIEC et M. Damien MIALHE ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

c) *Élection des délégués suppléants*

Les candidatures enregistrées :

- M. Jean-Claude SOLLAI
- M. Vivien BACARESSE
- Mme Angélique JOS CERAN

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a - Nombre de conseillers présents et représentés	14
b – Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (absentio)	0
c - Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	14
d - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e - Nombre de suffrages blancs et en	0
f - Nombre de suffrages exprimés [c-(d+e)]	14
g- Majorité absolue	8

Ont obtenu :

- M. Jean-Claude SOLLAI 14 voix
- M. Vivien BACARESSE 14 voix
- Mme Angélique JOS CERAN 14 voix

M. Jean-Claude SOLLAI, M. Vivien BACARESSE et Mme Angélique JOS CERAN ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Madame le Maire,  
Jacqueline JANIEC



La Secrétaire,  
Susana DESCHAMPS